

L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Mai 2009

N°38

SOMMAIRE

Editorial	1	La Campagne Pastré	6
Journée de nettoyage du samedi 6 juin	2	La concertation pour le parc	7
Carte des limites du cœur de parc (arrêté)	3	Deux stagiaires à UCL	7
Bilan des activités 2008	4	A la devanture du libraire	8
		Cotisations pour 2009	8

EDITORIAL

Chers amis,

Le 30 avril 2009, l'arrêté de « **prise en considération** » du Parc National des Calanques a été signé par le premier ministre. Cette décision, attendue depuis des années, couronne les efforts de tous et UCL en est, à la fois, heureuse et fière, car elle demandait un Parc National pour les Calanques depuis 1992. Cela signifie que la richesse environnementale et culturelle du massif des Calanques est prise en compte par l'Etat. C'est une étape particulièrement importante. Ce sera le premier Parc National périurbain, à la fois terrestre et marin, d'Europe.

Etape essentielle, mais l'avant-dernière seulement. Si l'Etat, qui a le pouvoir en matière de création de Parc National, a pris sa décision, il reste maintenant à établir les modalités de gestion, différentes mais complémentaires, du cœur et de l'aire d'adhésion du Parc des Calanques par l'établissement d'une charte.

Cet arrêté définit le périmètre du cœur qui doit être soumis à la concertation et pourra seulement être diminué. Le cœur marin a été légèrement réduit et les communes d'Aubagne, de Carnoux et de La Penne-sur-Huveaune, comme elles en avaient exprimé le désir, n'ont pas de territoire en cœur de parc.

La loi de 2006 introduit un nouveau document : la charte, qui est propre à chaque parc. La protection du cœur de ce parc constitue la base de la charte et cette protection est assurée par l'établissement public. Mais elle concerne également la zone d'adhésion, car cette protection sera d'autant plus efficace et durable que les activités autour du cœur la favorisent et le cœur protégé sera porteur de valorisation pour l'ensemble de la région.

L'Etat n'impose pas les règles. Elles sont établies par le GIP, mais dans la concertation et dans le cadre de la loi. Cette concertation débute actuellement et doit se poursuivre jusqu'à fin 2009. Elle a lieu avec les institutions et personnalités déjà consultées par le GIP sur l'avant-projet ; ce sont les fédérations de sports, les représentants des propriétaires, des habitants, des professionnels et c'est avec eux et le GIP que sera construit le projet de territoire transcrit dans la charte.

C'est la Commission du Parc National interne au GIP, dont nous faisons partie, élargie aux communes du territoire, ainsi qu'à d'autres acteurs compétents dans les domaines maritimes ou terrestres, qui est chargée du pilotage des cinq "ateliers de concertation" : organisation des usages marins, organisation des usages terrestres, organisation de la gestion, la connaissance du patrimoine et du caractère et, le cinquième, sur la solidarité territoriale et l'aire optimale d'adhésion.

UCL fait partie de l'atelier "patrimoine-caractère". Or, et c'est un élément constitutif essentiel de la charte, la définition du « caractère » du massif est au cœur de la loi. Elle mentionne les composants naturels et culturels qui font la force et l'identité du massif et justifient son classement : paysage exceptionnel, richesse de la faune et de la flore, patrimoine culturel, usages et modes de vie propres à l'espace, etc., sans omettre de mentionner le caractère sauvage des lieux, si souvent célébré et exceptionnellement conservé malgré les nombreuses atteintes dont le site a été victime.

En parallèle avec ces ateliers, il y aura des rencontres bilatérales thématiques, ainsi que des rencontres territoriales

Les partenaires officiels ne seront pas les seuls à participer à l'élaboration de cette charte : vous-même serez amenés à y participer, lors des conférences publiques, des journées de permanence au GIP, ou sur le site internet du GIP (www.gipcalanques.com). Un parc national est une structure nouvelle. Si vous vous posez des questions, si vous désirez des explications, n'hésitez pas à vous rendre à ces réunions ou à ces permanences.

Cette charte sera validée lors d'une assemblée générale du GIP, puis elle sera soumise à l'enquête publique, à laquelle vous pourrez participer. C'est seulement après l'enquête publique que les communes délibéreront sur leur appartenance ou non à l'aire d'adhésion.

Alors, le G.I.P. enverra le texte au ministère. Après l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), du Comité Interministériel des Parcs Nationaux (CIPN), un arrêté du premier ministre consacra la création de ce parc.

Et, en 2011, nous l'espérons tous vivement, nous ouvrirons le champagne pour fêter le nouveau-né et lui souhaiter longue vie.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, présidente

DERNIERE MINUTE

Lors de l'assemblée générale du 5 mai 2009, le GIP a procédé à l'élection de son nouveau conseil d'administration : UCL, en la personne de sa présidente, a été élue ; son suppléant est l'UDVN 13 (Georges Aillaud). Nous sommes heureux de cette nouvelle marque de confiance à notre égard.-

JOURNEE DE NETTOYAGE DU SAMEDI 6 JUIN 2009

Vous connaissez les traditionnelles journées "Calanques propres" d'UCL, annuelles depuis 1993, auxquelles nombre d'entre vous participent fidèlement et au cours desquelles, nous nous attachons à sensibiliser les visiteurs des Calanques en leur exposant le but de l'action et en leur proposant d'y participer.

Cette année, nous nous sommes tous regroupés autour de l'association "Mer-Terre" : cette journée sera suivie à la fois par le GIP et de très nombreuses associations et institutions sur un périmètre très élargi depuis la Côte Bleue jusqu'à la Ciotat pour nettoyer les fonds marins et la colline. La date du **samedi 6 juin 2009, journée dédiée à l'environnement, a été retenue**. Cette action aboutit aussi à une étude des macro-déchets qui intéresse les collectivités locales. Celles-ci soutiennent la logistique, bennes et godets, sacs, gants de protection etc.

Nous vous attendons dès 9 heures à la barrière, au début de la route de Sormiou, pour former un groupe qui suivra le GR passant au col de Sormiou. Nous vous fournirons sacs poubelles et gants de protection. Les déchets, rassemblés dans les sacs, si leur dimension le permet, seront rapportés vers le col, pour qu'une camionnette de l'ONF les emporte vers la benne située près de notre stand au parking. Si vous préférez faire une randonnée de la journée, sans revenir vers le col avant midi, le sac pourra être mis dans la benne jusqu'au soir. Une évaluation des types et quantités des déchets sera faite pour alimenter une base de données sur les macro déchets.

Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi nous ce jour là. Si vous le souhaitez, après les efforts de la matinée, nous nous retrouverons pour un pique nique convivial sorti des sacs.



BILAN DE NOS ACTIVITES EN 2008

Participation au GIP (Groupement d'Intérêt Public des Calanques)

• En tant que présidente d'UCL, Madeleine Barbier a participé, comme représentante des associations de protection de l'environnement, au conseil d'administration (16 juin), au bureau (22 avril, 10 octobre, 20 novembre) du GIP, aux assemblées générales (30 juin, 10 octobre, 20 novembre) à la commission du parc national et à la commission des carrières. Le travail du GIP devrait être terminé en décembre 2010, avec l'avènement du Parc National.

• **Dossier d'avant projet** pour la création du parc National : cet avant projet comprend quatre cahiers dont le deuxième donne le périmètre maximal des territoires terrestre et marin demandés en cœur de parc ainsi que les périmètres maximaux de l'aire d'adhésion terrestre (treize communes) et de l'aire «adjacente» englobant le cœur marin. UCL a travaillé sur ce dossier et fait de nombreuses remarques constructives. Après l'approbation à l'unanimité du dossier par l'assemblée générale du GIP (10 octobre 2008), UCL, comme les autres acteurs concernés, a été sollicitée pour donner son avis sur le dossier, ces avis devant accompagner le dossier à Paris (le dossier définitif est disponible sur le site du GIP www.calanques.fr).

• **Natura 2000** : Participation aux réunions de concertation Natura 2000 en milieu terrestre, sur les problématiques suivantes : "maintien des milieux ouverts", "dégradation des zones littorales", "conservation des espèces", "préservation des milieux rocheux", "maintien des grottes", "habitats forestiers", "maintien des habitats humides".

Activités propres à l'UCL.

• **Actions, hors GIP, pour les limites du cœur du Parc National.**

- *Lettres aux politiques pour le cœur du parc.*

- 27 février : lettre adressée aux candidats à la mairie de Marseille leur demandant d'exprimer leur position et de s'engager sur l'intégration de la totalité des sites classés et inscrits dans le cœur du parc et les mesures qu'ils comptent prendre pour bloquer l'urbanisation qui s'y développe.

- 5 décembre : lettre adressée aux conseillers municipaux de la ville de Marseille, avant le vote du conseil municipal du 15 décembre, pour les informer des richesses et valeurs du littoral des Calanques et des sites inscrits justifiant pleinement leur appartenance au cœur du Parc..

- *Promotion de la pétition* "L'intégralité des sites classés et inscrits dans le cœur du Parc National" préparée, à l'initiative d'UCL, avec toutes les associations.

• **Défense de l'intégrité des Calanques.**

- *Le restaurant de l'Escalette* est en liquidation judiciaire depuis le 14 janvier 2004 et aurait dû être démolit. Une lettre (18 avril) a été envoyée à la Préfecture, ainsi qu'à la mairie, accompagnée de la copie de la demande de destruction du Procureur de la République.

- *La Carrière du Cerisier* (voir aussi notre article du n° 26 (mars 2005), téléchargeable sur le site à l'adresse suivante : <http://ucl.association.free.fr/publications/numero26.pdf>): En septembre 2005, UCL avait demandé au tribunal administratif, avec l'association Amicale de Vaufrèges, l'annulation de la délibération en date du 20 juin 2005 par laquelle le conseil municipal de la ville de Marseille avait décidé la réhabilitation de la carrière du Cerisier, cette réhabilitation consistant en un déversement de déblais dont l'importance avait été désapprouvée par le conseil scientifique du GIP. Le tribunal administratif a annulé le 24 octobre 2008 les délibérations du conseil municipal des 20 juin 2005 et du 6 février 2006 autorisant le dépôt de déblais dans la carrière.

BILAN DE NOS ACTIVITES EN 2008 (SUITE)

• Education, sensibilisation du public

- **Publications de "L'Echo des Calanques"** : n° 33-34 en janvier, n°35 en juin, n°36 en novembre.
- **Organisation de Conférence** : 4 juin 2008 - "Du fond de l'Océan ... une Planète Nouvelle" par Yves Lancelot, Océanographe, Directeur de Recherche au CNRS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA) à Paris.
- **Encadrement d'étudiant** : Un étudiant en BTSA «Gestion et Protection de la Nature, option "Gestion des Espaces Naturels" a commencé un stage avec UCL dont le sujet est : "Quelles interventions de gestion conservatoire sont à réaliser afin de faire face aux menaces qui pèsent sur la Calanque de Sormiou et de pouvoir l'intégrer en cœur du Parc National des Calanques ?"
- 21 janvier : participation à la réunion annuelle du comité consultatif de la réserve naturelle de Riou dont UCL fait partie.
- **25 janvier** : à Cassis, débat "Cassis et l'enjeu Parc National" avec comme intervenants Madeleine Barbier, présidente d'UCL, François Labande, président d'honneur de Mountain Wilderness et Yves Lancelot, océanographe
- **19 avril** : UCL est intervenue pour expliquer la richesse de la flore des Calanques, sa fragilité, sa préservation dans le cadre du futur parc national des Calanques à un groupe de randonneurs des Calanques

• Participations aux débats, réunions et manifestations.

- **26 janvier** : manifestation contre l'abattage de pins à La Cayolle, site inscrit en limite du site classé
 - **11 mars** : manifestation/information de la presse au quai des Belges pour que la totalité du site classé et inscrit des Calanques fasse partie du cœur du parc national. Nos interviews sont passées sur FR3 ainsi que sur France Bleu
 - **1^{er} avril** : présentation par le **Conseil Général** de l'étude de l'I.U.P. de Provence: "Création d'un sentier littoral de Samena à Callelongue".
 - **24 avril** : réunion publique de concertation de la fédération des CIQ des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements avec le directeur du GIP. Question ciblée d'UCL qui a permis à la présidente du conseil scientifique d'exprimer son expertise sur la haute valeur patrimoniale du littoral entre le Mont Rose et Callelongue.
 - **2 mai** : réunion : "Fêtons le Parc National" avec le collectif "La Ciotat cœur de parc".
 - **15 mai** : réunion du **comité de suivi de l'étude des entrées du Massif des Calanques** avec présentation des grandes actions prévues.
 - **27 mai** : rencontre d'information et d'échanges sur le Grenelle de l'environnement organisée par l'**URVN PACA** à Saint Antonin sur Bayon.
 - **29 septembre** : audit patrimonial sur "Conditions et moyens de la gestion du tourisme et des usages de loisirs sur le territoire potentiel du futur Parc National des Calanques"
 - **15 octobre** : intervention à la Conférence de presse donnée par les associations pour annoncer la manifestation du 18.
 - **18 octobre** : **manifestation unitaire de soutien des associations à l'avant projet de Parc National des Calanques**, qui prévoit que les sites inscrits font partie du cœur de parc.
 - 24 octobre : présentation par l'ONF d'une étude d'analyse et de gestion des déchets polluants dans la forêt domaniale
 - **6 novembre** : rencontre d'information et d'échanges organisée par l'**URVN PACA** à Saint Antonin sur Bayon, pour la mise en service par la DIREN du document "Cartopas" cartes interactives sur les grands enjeux environnementaux.
 - **27 novembre** : Entretien avec Richard Miron, conseiller général du canton de la Pointe Rouge, adjoint au maire de la ville, délégué au sport, aux équipements sportifs et au développement du sport pour tous, pour la nouvelle rubrique de l'écho des calanques "la parole à..".
- 11 décembre – I) Présentation, par l'Office National des Forêts, du Plan de Gestion de la forêt domaniale des Calanques, particulièrement du Plan de gestion de la Réserve Biologique dirigée.
- II) Présentation du Plan de Massif des Calanques, par la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt et le comité de pilotage ad hoc.

LA CAMPAGNE PASTRE

HISTORIQUE

Jean Pastré, dont la famille est originaire de Béziers, est le premier à venir s'installer à Marseille vers la fin du XVIII^e siècle. Il épouse Marie-Eugénie Gautier en 1799, après avoir fondé une maison de négoce avec le Levant. A son décès en 1821, Marie-Eugénie reprend l'affaire. Rapidement, ses cinq fils et le fils de sa fille ainée Amélie, l'aident en se partageant les tâches : un en Egypte (relations avec Ferdinand de Lesseps), un autre à Londres, à Paris, etc.

Les Pastré ont un hôtel particulier rue Saint Ferréol, où Marie-Eugénie aime tenir salon. En 1836, celle-ci achète une propriété de sept hectares : ce sera le début du domaine situé dans le 8^e arrondissement de Marseille, sur la route des calanques, qui mène vers les Goudes et Callelongue. Trois ans plus tard, elle acquiert la propriété voisine, de 13,5 ha, qui appartenait à la famille Clary.

Les acquisitions suivantes seront effectuées par Marie-Eugénie puis ses fils Eugène et Jules et se poursuivront jusqu'en 1852. Entre temps, les trois enfants résidant à Marseille se sont partagés la propriété puis se construisent chacun une bastide et ses annexes : ferme, poste de chasse, bassin. Le canal de Marseille traverse la propriété à partir de 1849 ; avant son arrivée, le domaine de Pastré et les domaines voisins étaient, pour partie, couverts de garrigue et pour partie cultivés : vignes, oliviers ; signalons qu'actuellement, le canal de Marseille sert de limite au site classé des Calanques.

La propriété reste dans la famille jusqu'aux achats par la Ville, qui débutent en 1972 à l'initiative du Maire de Marseille, Gaston Defferre. Les actes de vente stipulent que le domaine, de plus de 120 ha, doit être ouvert au public.

Pour plus de détails sur l'historique de la Campagne Pastré, voir le livre de R. Caty, G. Reynaud, E. Richard et C. Thomas : "La Campagne Pastré du domaine privé à l'espace public" (actuellement épuisé et non encore réédité).

DESCRIPTION

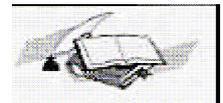
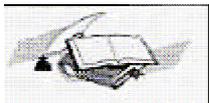
Des trois bastides du 18^e siècle existant à l'origine dans le périmètre du parc, l'une a été démolie par la famille Pastré, une autre est restée dans la famille et la dernière est devenue la Villa Provençale, utilisée par la mairie pour ses réceptions..

Actuellement, les vestiges les plus marquants sont deux grands bassins paysagers et la grande allée de platanes, déjà mentionnée sur le cadastre napoléonien, qui dessert la Villa Provençale.

La végétation se compose principalement des plantes caractéristiques de la garrigue provençale et d'un certain nombre d'espèces introduites, dont certaines se sont acclimatées.

De multiples activités sont pratiquées dans la Campagne Pastré, à la fois ludiques, sportives et culturelles. Le musée de la faïence installé dans le château Pastré retrace l'histoire de la terre cuite depuis le néolithique. Il est surtout consacré aux faïences de Marseille et de sa région (Apt) mais présente également, au dernier étage, des grès et des verres modernes. Un théâtre, le théâtre du Centaure est basé à côté d'un centre équestre et un nouveau théâtre, le théâtre Nono, vient de s'ouvrir sur un terrain municipal jouxtant le site.

A LA DEVANTURE DU LIBRAIRE



La maison qui a édité le livre de Philippe HIELY et Robert GIRAUD intitulé "**La Flore et les Sites des Calanques**" a cessé ses activités. Pour se procurer cet ouvrage, s'adresser à Carole ECUER, au 06 11 22 71 15, pour un rendez vous dans sa boutique, 29 rue d'Alger à Marseille – métro Baille.

PARC NATIONAL DES CALANQUES, PHASE DE CONCERTATION

REUNION DU 20 FEVRIER 2009

Après la prise en considération du projet de création du Parc National des Calanques du 30 avril 2009, une phase de concertation technique doit être menée afin de rédiger un premier projet de charte (**fin 2009**). Le Conseil d'Administration du GIP, réuni le 20 novembre a mandaté la Commission Parc National du GIP pour remplir le rôle de Comité de Pilotage de cette phase de concertation. La procédure de création du Parc est également accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage retenu par le GIP et la phase de concertation est étudiée par une équipe de chercheurs dans le cadre du programme "Concertation, Décision, Environnement" lancé par le Ministère de l'Ecologie.

UCL fait partie de la Commission Parc National, donc du Comité de Pilotage, et, à ce titre, a participé le 20 février à une première réunion de présentation des propositions de calendrier et d'organisation de la concertation.

La concertation prévue par le GIP s'articule en quatre grands axes :

- information grand public au travers de réunions d'informations, d'actions événementielles, du site Internet du GIP, de lettres d'informations,
- rencontres thématiques bilatérales entre le GIP et ses partenaires pour notamment définir les mesures relatives aux activités,
- rencontres territoriales organisées à différentes échelles pour définir les enjeux et les mesures adaptées aux territoires,
- ateliers thématiques déclinés en cinq thèmes : terre, mer, territoires, patrimoine éducation sensibilisation, gestion des cœurs, aire d'adhésion.

UCL s'est portée volontaire pour participer activement à l'ensemble du programme d'actions prévu par le GIP.

DEUX STAGIAIRES A UCL

Deux étudiants du lycée agricole de Valabre font un stage à UCL dans le but d'obtenir leur BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature), option « Gestion des Espaces Naturels ».

Ils doivent faire une étude de la flore, de la faune et des divers usages de l'espace afin de déterminer quelles sont les interventions de gestion conservatoire qu'il convient de réaliser pour faire face aux menaces qui pèsent sur un territoire.

Ils ont choisi de travailler, l'un sur la Calanque de Sormiou, l'autre sur celle de Morgiou. Ce stage donne lieu à un rapport écrit d'un minimum de 40 pages et à une soutenance orale.

Le bureau d'UCL est heureux de pouvoir les guider et les aider dans leurs travaux.

A CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE REGLE LEUR COTISATION

Votre soutien nous permet d'engager les actions que nécessite la défense des Calanques.

Adulte	: à partir de	15 €	Membre donateur	: à partir de	20 €
Couple	: à partir de	25 €	Association	: à partir de	35 €
Mineur, Etudiant	: à partir de	5 €	Parrainage	: à partir de	50 €

Votre règlement est à faire parvenir à la présidente d'UCL Madeleine Barbier 5 avenue des Chutes Lavie 13004 Marseille.

A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE !

Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées, postale et électronique.



L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral. 5, avenue des chutes

Lavie 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N° ISSN: 1251-3741 Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat, avec la participation du conseil d'administration d'UCL